

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 18  
- suffrages exprimés : 18  
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2025/053**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

**Objet : Demande de subvention Appel à projet Développement du Territoire 2025 – Construction du centre aquatique intercommunal**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de l'appel à projet développement territorial lancé en 2025 par le Département des Hautes-Pyrénées.

Il propose de répondre à cet appel à projet, et de solliciter une subvention de 200 000 € au Département des Hautes-Pyrénées pour financer la construction du centre aquatique intercommunal.

Si cette demande était acceptée, cela porterait la participation du Département des Hautes-Pyrénées à un montant de 800 000 €.

Le plan de financement actualisé serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux estimatifs – appels d'offres notifiés	11 316 253,51 €	Subventions notifiées	3 135 800 €
Travaux - Aléas chantier et actualisation	433 746,49 €	Etat DSIL 2023	400 000 €
Mobilier	60 000 €	Région Occitanie (Fonds Sport)	1 200 000 €

	Département (Appel à projet territorial tranche 2022-2024)	600 000 €
	ADEME (Fonds chaleur)	436 800 €
	ANS (appel à projet national)	499 000 €
	Subventions sollicitées (non notifiées)	400 000 €
	Département (AAP 2025)	200 000 €
	LEADER	200 000 €
	Emprunts CCPL notifiés	8 095 000 €
	Prêt Banque des Territoires	4 000 000 €
	Crédit Agricole	1 365 000 €
	Caisse d'Epargne	1 365 000 €
	Banque Postale	1 365 000 €
	Autofinancement CCPL	179 200 €
<b>Montant des dépenses prévisionnelles</b>	<b>11 810 000 €</b>	<b>Montant des recettes prévisionnelles</b>
		<b>11 810 000 €</b>

Monsieur le Président demande l'autorisation de répondre à l'appel à projet développement territorial 2025 lancé par le département des Hautes-Pyrénées, sur la base du plan de financement présenté ci-dessus.

#### LE BUREAU

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

#### DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet développement territorial 2025 lancé par le département des Hautes-Pyrénées, sur la base du plan de financement présenté ci-dessus, afin de déposer une demande de subvention de 200 000 € pour l'opération de construction du centre aquatique intercommunal,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute démarche ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Président  
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance  
Alain PIASER

Publiée le 20 MARS 2025



Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250306-2025-053B-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2025  
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.